



# Conseil d'établissement du lycée Jean Renoir

Mardi 22/11/2022 – 18h00 à Giesing





# Ordre du jour

## Désignation du secrétaire adjoint de séance (personnels)

1. **Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 22-23**
2. **Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 4 octobre 2022**
3. **Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement**
4. **Vie de l'établissement / Finances**
  - a) Présentation des tarifs scolaires 2023-2024
  - b) Présentation du Budget 2023
  - c) Tableau des voyages et des sorties scolaires à venir
  - d) Bilans financiers des voyages passés
  - e) Dons divers
  - f) Tableau des conventions entre le LJR et ses partenaires
  - g) IMP pour le référent DSD
  - h) Mesure de carte scolaire
5. **Vie de l'établissement / Pédagogie**
  - a) Mise en place des groupes de travail pour le projet langue et les différents anniversaires du traité de l'Élysée et des 70 ans du LJR
  - b) Point d'étape de la mise en route du nouveau parcours langues
  - c) Projets de conférences sur les langues et sur le harcèlement

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

- a) Bilan des portes ouvertes du 19 novembre
- b) Présentation du dispositif Agora Monde
- c) Actions orientation au secondaire
- d) Suivi du projet immobilier
- e) Subvention de l'AEFE pour un système de vidéoprotection pour le site de Sendling
- f) Bilan des différentes instances
- g) Umweltschule niveau 3
- h) Auto-évaluation du LJR

## 7. Questions diverses

- a) Personnels
- b) Parents
- c) Elèves



## 7. Questions diverses

### Personnels

Les cours pour débutants : où en est le recrutement du nouvel enseignant de DAF ? Les dispositifs en FLE et DAF sont-ils l'objet de retours de la part des parents ?

Les salaires : l'augmentation des salaires des PDL - on nous a cité un chiffre de 2,5% pour 2023 - tient-elle compte de l'inflation ? Y a-t-il déjà eu des augmentations de salaires en 2022 ?

Le projet 50/50 : les personnels vont-ils être sollicités pour y réfléchir en amont ? Dans un tel dispositif, que deviennent les enseignants français ? A-t-on déjà un échéancier pour la mise en œuvre ?

Les commandes de matériel : quelle est la répartition du budget commande de matériel par catégorie (enseignement, cantine, étude, maternelle....) ? Les études en particulier ont-elles un budget et quelle en est la hauteur ?

Quand élaborerons-nous le calendrier scolaire 2023-2024 ?

### Parents

### Elèves



## 1. Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 22-23

1. **Installation du Conseil et de ses instances pour l'année 2021-2022 - (Titulaires en présentiel + suppléants en distanciel)**
  - A. [Conseil d'Établissement](#)
  - B. Conseil d'école
  - C. [Conseil du 2nd degré](#)
  - D. [Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement](#)
  - E. [Conseil de la vie collégienne \(CVC\)](#)
  - F. [Conseil de la vie lycéenne \(CVL\)](#)
  - G. [Conseil de discipline](#)
  - H. [Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire](#)
  - I. [Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels](#)
  - J. [Cellule de formation continue](#)
  - K. [Conseil pédagogique](#)
  - L. [Conseil école-collège](#)
  - M. [Conseil des maîtres](#)
  - N. Conseil des maîtres de cycle
  - O. Conseil école collège
  - P. [La commission éducative](#)

### **Autres instances relatives au LJR**

- Q. [Comité de pilotage du projet d'établissement](#)
- R. [Comité de suivi des élèves à besoins particuliers](#)
- S. [Caisse de solidarité](#)



## Vote de l'ordre du jour

Pour vote

## Désignation du secrétaire adjoint de séance

### 2. Approbation du procès-verbal du C.E. du mardi 04/10/2022

Pour vote

Lien vers le PV du 04/10/2022 : [CLIQUEZ ICI](#)

### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

Pour vote

Lien vers le règlement intérieur : [CLIQUEZ ICI](#)

#### ARTICLE 1

Le règlement intérieur est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régit la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.

#### ARTICLE 2

Le Conseil d'établissement se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du Chef d'Établissement. Il peut se réunir en séance extraordinaire à la demande du Chef du poste diplomatique ou de son représentant, du Chef d'Établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant droit de vote, sur un ordre du jour précis.

#### ARTICLE 3

Le Chef d'Établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie aux titulaires par courriel : les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires au moins huit jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour. Les documents seront remis en mains propres aux élèves. Toutes questions ne figurant pas au projet initial d'ordre du jour doivent être portées à la connaissance du Chef d'Établissement au moins 72 heures avant la date de la réunion.

#### ARTICLE 4.1 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN PRÉSENTIEL

Le Conseil d'établissement ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des

membres ayant droit de vote composant le Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'établissement est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

#### ARTICLE 4.2 : CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EN DISTANCIEL

Lorsque la situation l'impose, les réunions du conseil d'établissement peuvent être tenues par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Dans ce cas, les membres participant à la réunion par ces moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### ARTICLE 5

L'ordre du jour, établi par le Chef d'Établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable au moins 72 heures avant la date de la réunion et adopté en début de séance. Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence dans les domaines qui lui sont propres. Selon les sujets traités et conformément à la [circulaire n°0732 du 21/06/22](#), le Conseil d'établissement adopte des dispositions ou émet un avis par un vote.



### 3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement

#### ARTICLE 6

À chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration, et d'un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves. Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux entités dont relève éventuellement l'établissement. Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante en intégrant, le cas échéant, les éventuelles rectifications ou modifications. Il est affiché dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux

#### ARTICLE 7

Les débats et délibérations du Conseil d'établissement sont organisés dans une réunion de 3h au plus. Passé le temps de 2,5h, il est demandé une prolongation de 30 min qui peut être refusée par la majorité des membres. Dans ce cas ou si à l'issue du temps complémentaire les débats et délibérations ne sont pas terminés, l'assemblée sera interrogée sur les points de l'ordre du jour à reporter au prochain Conseil d'établissement. Si besoin, un Conseil d'établissement extraordinaire est organisé dans les 8 jours.

#### ARTICLE 8

Les membres du Conseil d'établissement sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

#### ARTICLE 9.1 : VOTES EN PRÉSENTIEL

Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du Conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du Conseil d'établissement.

#### ARTICLE 9.2 : VOTES EN DISTANCIEL

Le registre des présences mentionne la participation par visioconférence

ou par téléconférence des membres du conseil. Le président de séance émerge le registre de présence au nom des personnes qui participent à la séance du conseil d'établissement par visioconférence ou par téléconférence. Le président de séance comptabilise les voix des membres délibérant en séance lors de la téléconférence ou de la visioconférence.

#### ARTICLE 10

Départ/arrivée en cours de séance : les membres du Conseil qui quittent/arrivent en cours de séance sont considérés comme absents/présents lors des votes ultérieurs. Le nombre de votants est alors réduit/augmenté d'autant.

#### ARTICLE 11

Le président doit assurer le bon ordre du déroulement des séances. Il doit en particulier veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité politique. Les interruptions de séances sont accordées par le président, qui en fixe la durée, sur demande de n'importe quel membre du CE. En cas de trouble manifeste, le président pourra suspendre la séance et poursuivre l'ordre du jour lors d'une réunion ultérieure du CE.

#### ARTICLE 12

Les séances du Conseil d'établissement ne sont pas publiques. Le Chef d'Établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile.

#### ARTICLE 13

En début d'année, les membres titulaires et suppléants reçoivent un exemplaire du règlement intérieur du Conseil d'établissement ainsi que la liste des membres du Conseil avec leur fonction.

#### ARTICLE 14

Ce présent règlement intérieur est modifiable au début de chaque année, à la demande de la majorité, ou au cours de l'année scolaire, à la demande des deux tiers de ses membres.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### a) Présentation des tarifs scolaires 2023-2024

En raison du contexte inflationniste, l'établissement a la nécessité de compenser la baisse des effectifs par une augmentation des droits de scolarité et des droits de première inscription et d'adapter, à la rentrée prochaine, sa structure aux effectifs élèves. En conséquence, si nécessaire, il conviendra de réduire le nombre de classes pour tendre vers un nombre moyen d'élèves à 25 par classe.

Ainsi, la construction budgétaire a été faite sur la base suivante :

**Droits de première inscription** : augmentation de 630 € à 800 € (soit 170 € d'augmentation)

#### Pour le premier degré de Jean Renoir :

- Frais de scolarité maternelle : augmentation de 8%
- Frais de scolarité élémentaire : augmentation de 10 %

#### Pour le second degré de Jean Renoir

- Frais de scolarité collège : augmentation de 6%
- Frais de scolarité lycée : augmentation de 6%

Pour les tarifs annexes, pas d'évolution pour à l'exception :

- Du service de restauration (+5% pour les usagers).
- Du service du transport scolaire (poursuite de la politique mise en place cette année)

Droit de scolarité pour l'année 2023-2024 (maternelle)				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Augmentation
Maternelle 1	4 548 €	4 753 €	5 130 €	+ 377 €
Maternelle 2	5 003 €	5 228 €	5 640 €	+ 412 €
Maternelle 3	5 504 €	5 752 €	6 210 €	+ 458 €
Maternelle 4	6 004 €	6 274 €	6 770 €	+ 496 €
Maternelle 5	6 504 €	6 797 €	7 340 €	+ 543 €

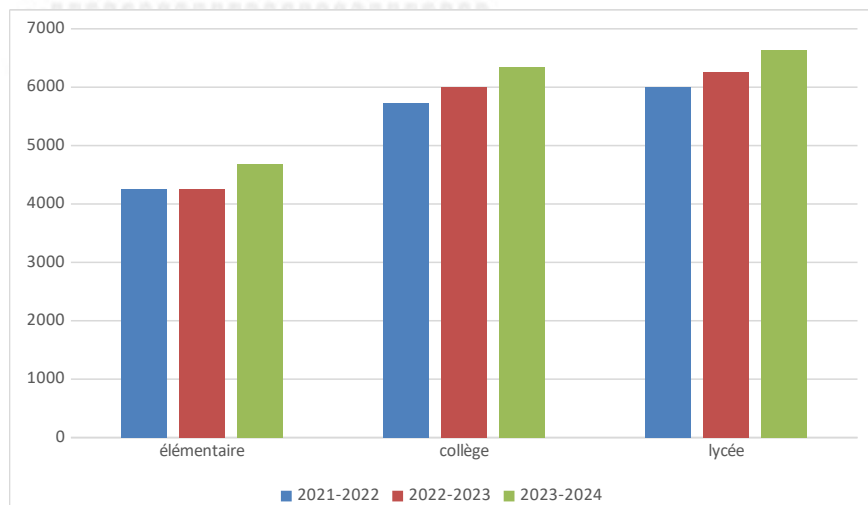
Droit de scolarité pour l'année 2023-2024 (élémentaire / secondaire)				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Augmentation
Élémentaire	4 257 €	4 257 €	4 680 €	+ 423 €
Collège	5 736 €	5 994 €	6 350 €	+ 356 €
Lycée	5 996 €	6 266 €	6 640 €	+ 374 €



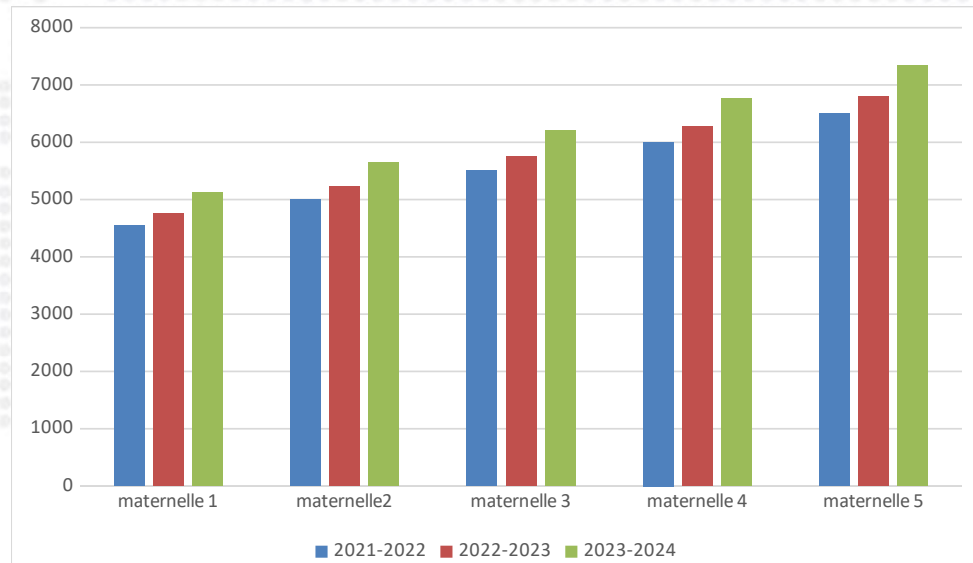
## 4. Vie de l'établissement / Finances

### a) Présentation des tarifs scolaires 2023-2024

#### Evolution des tarifs école - collège - Lycée depuis 2021-2022



#### Evolution des tarifs de la maternelle depuis 2021-2022





## 4. Vie de l'établissement / Finances

## b) Présentation du Budget 2023

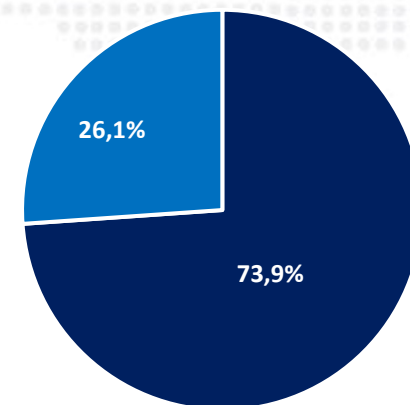
Pour le retrouver tout le détail du budget et le rapport budgétaire, [CLIQUEZ ICI](#)

### Recettes

	2022	2023	Ecart
<b>Recette propres</b>	8 374 078.00 €	<b>8 492 965.00 €</b>	<b>+ 118 887.00 €</b>
<b>Autre financement publics</b>	3 195 000.00 €	<b>3 000 000.00 €</b>	<b>- 195 000.00 €</b>
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 569 078.00 €</b>	<b>11 492 965.00 €</b>	<b>-76 113.00 €</b>

	REC Budgétées
	<b>11 492 965,00 €</b>
R_EGD_SCOLARITE / FRAIS DE SCOLARITE	7 137 335,00 €
R_EGD_DEMI-PENSION / FRAIS DE DEMI-PENSION	560 000,00 €
R_EGD_DRTS-INSCRIPT / DROITS D INSCRIPTION	126 630,00 €
R_EGD_DROITS-EXAMEN / DROITS D EXAMEN	42 000,00 €
R_EGD_PRDTS-SERVICE / PRODUITS DES SERVICES	80 000,00 €
R_EGD_AUTRES-PRDTS / AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	547 000,00 €
R_EGD_SUB-PUBLIQUES / SUBVENTIONS PUBLIQUES	3 000 000,00 €
<b>Totaux</b>	<b>11 492 965,00 €</b>

### Répartition des recettes



■ recettes propres    ■ subventions



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### b) Présentation du Budget 2023

#### Dépenses

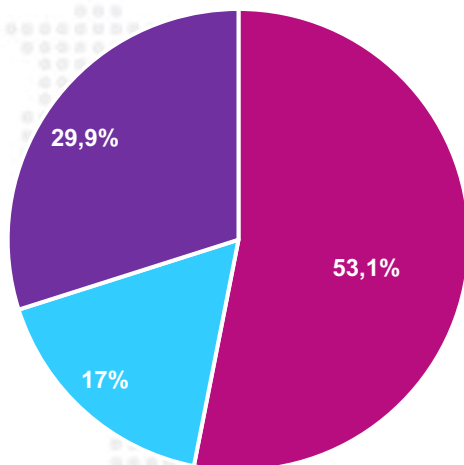
	2022	2023	Ecart
<b>Personnel (AE)</b>	8 567 499.04 €	<b>8 797 750.00 €</b>	<b>+ 230 250.96 €</b>
<b>Fonctionnement (AE)</b>	3 053 500.00 €	<b>2 822 200.00 €</b>	<b>- 231 300.00 €</b>
<b>Investissement (AE)</b>	1 075 000.00 €	<b>4 945 000.00 €</b>	<b>+ 3 870 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 695 999.04 €</b>	<b>16 564 950.00 €</b>	<b>+ 3 868 950.96 €</b>

Au niveau de la rémunération des personnels de droit local, une refonte des grilles des personnels enseignants a été effectuée pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle reste dans l'attente de la validation du Directeur de l'AEFE.

Pour les personnels administratifs, un travail est toujours en cours.

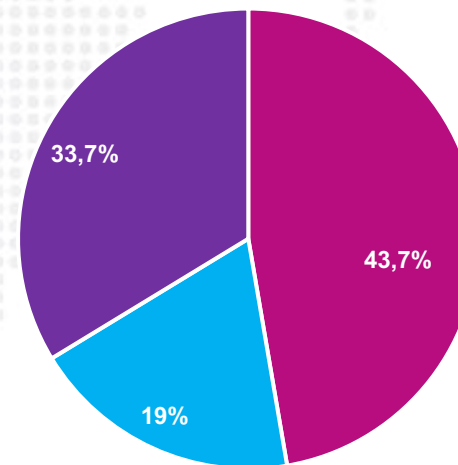
L'augmentation de la rémunération des personnels de droit local est fixée à 2,50% après 2 années consécutives sans augmentation.

Répartition des dépenses  
Tout établissement confondu



■ Personnel ■ fonctionnement ■ investissement

Répartition des dépenses  
Hors établissements franco allemands



■ Personnel ■ fonctionnement ■ investissement

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
<b>EDU1 / Excellence éducative</b>	8 797 750,00	8 797 750,00	1 097 000,00	1 097 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 894 750,00	9 894 750,00
EDU11 / Ressources humaines réseau	8 797 750,00	8 797 750,00	10 600,00	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 808 350,00	8 808 350,00
EDU112 / Personnels de droit local	8 797 750,00	8 797 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 797 750,00	8 797 750,00
EDU114 / Autres charges de personnel	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
EDU115 / Formation continue - Réseau	0,00	0,00	5 600,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,00	5 600,00
<b>EDU12 / Accueil des élèves</b>	0,00	0,00	845 000,00	845 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	845 000,00	845 000,00
EDU121 / Restauration des élèves	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
EDU122 / Transports d'élèves	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00
EDU124 / Infirmerie	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>EDU13 / Pilotage pédagogique</b>	0,00	0,00	241 400,00	241 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 400,00	241 400,00
EDU131 / Dépenses d'enseignement	0,00	0,00	171 000,00	171 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 000,00	171 000,00
EDU132 / Voyages scolaires	0,00	0,00	70 400,00	70 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 400,00	70 400,00
<b>RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau</b>	0,00	0,00	23 100,00	23 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00	23 100,00
RES21 / Aides à la scolarité	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
RES213 / Caisse de solidarité	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
<b>RES26 / Promotion et communication</b>	0,00	0,00	17 100,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00	17 100,00
RES261 / Promotion et communication	0,00	0,00	17 100,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00	17 100,00
<b>SUP3 / Modernisation (support et immobilier)</b>	0,00	0,00	1 702 100,00	1 702 100,00	0,00	0,00	4 945 000,00	2 945 000,00	6 647 100,00	4 647 100,00
<b>SUP32 / Immobilier, agencement et entretien</b>	0,00	0,00	1 310 000,00	1 310 000,00	0,00	0,00	4 890 000,00	2 890 000,00	6 200 000,00	4 200 000,00
SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 850 000,00	2 850 000,00	4 850 000,00	2 850 000,00
SUP323 / Aménagement immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
SUP324 / Loyers et charges	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00
SUP327 / Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>SUP33 / Administration générale</b>	0,00	0,00	237 350,00	237 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 350,00	237 350,00
SUP331 / Equipements et fournitures administratives	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 500,00	85 500,00
SUP332 / Frais de gestion courante	0,00	0,00	129 950,00	129 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 950,00	129 950,00
SUP333 / Logistique	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
SUP334 / Déplacements et missions	0,00	0,00	20 200,00	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 200,00	20 200,00
<b>SUP34 / Informatique</b>	0,00	0,00	35 700,00	35 700,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	60 700,00	60 700,00
SUP341 / Fournitures et matériels informatique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	35 000,00	35 000,00
SUP342 / Logiciels, brevets et licences	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
SUP344 / Maintenance et hébergement informatique	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00	22 400,00
<b>SUP35 / Opérations financières transversales</b>	0,00	0,00	89 050,00	89 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 050,00	89 050,00
SUP352 / Impôts et taxes	0,00	0,00	39 050,00	39 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 050,00	39 050,00
SUP353 / Charges exceptionnelles et financières	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>SUP36 / Prévention et sécurité</b>	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00	60 000,00
SUP361 / Travaux de sécurisation du parc immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
SUP362 / Equipements et matériels de sécurisation	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
SUP363 / Entretien et prestations - sécurité	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL</b>	8 797 750,00	8 797 750,00	2 822 200,00	2 822 200,00	0,00	0,00	4 945 000,00	2 945 000,00	16 564 950,00	14 564 950,00



## RAPPORT BUDGETAIRE 2023 – LYCEE JEAN RENOIR IRF zone ZECO

Pour vote

L'Institut Régional de Formation succède d'un point de vue réglementaire à la mutualisation qui fonctionnait jusqu'à cette année 2022 en service à comptabilité distincte. L'IRF prend le statut juridique d'une EGD, établissement en gestion directe.

Pour rappel, 34 établissements font partie du réseau de cet IRF fortement impacté par la guerre en Ukraine. Plusieurs écoles rattachées au réseau sont concernées par ce conflit et continuent à fonctionner dans la limite de leurs possibilités mais avec cœur et conviction avec le soutien de l'Agence.

Un nouveau mode de gouvernance est mis en œuvre ainsi qu'un nouveau projet de zone.

L'IRF ne peut rémunérer des salariés sur son budget propre. Un flux de trésorerie non budgétaire est ainsi prévu entre le lycée Jean Renoir et le budget de l'IRF pour financer ce coût.

A l'image de la construction du budget 2023 du lycée Jean Renoir, les données prises en compte sont celles connues à la date de fin septembre 2022.

Les budgets rectificatifs viendront modifier ce budget initial avec l'analyse du compte financier 2022. La partie recette est calculée selon les reversements des établissements partenaires ou conventionnés :

- 202 510 € budgétisés sur les établissements conventionnés
- 121 000 € sur la partie établissements partenaires

Soit un montant de 323 510 €

Les contributions des EGD font l'objet de flux de trésorerie : 328 000 € sont ainsi attendus.

Parallèlement, des flux sortants sont aussi prévus :

- 75 000 € pour la rémunération des personnels
- 5 000 € pour l'utilisation des locaux
- 84 200 € sont reversés à l'agence pour la dématérialisation des examens

**Le budget est donc de 469 500 € (468 000 € en fonctionnement et 1 500 € en investissement) en autorisation d'engagement et en crédit de paiement.**

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
EDU1 / Excellence éducative	0,00	0,00	419 000,00	419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 000,00	419 000,00
EDU11 / Ressources humaines réseau	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
EDU115 / Formation continue - Réseau	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
EDU13 / Pilotage pédagogique	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
EDU133 / Actions et projets d'établissements	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
RES26 / Promotion et communication	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
RES261 / Promotion et communication	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)	0,00	0,00	48 500,00	48 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	50 000,00	50 000,00
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
SUP33 / Administration générale	0,00	0,00	45 500,00	45 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00	45 500,00
SUP332 / Frais de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
SUP334 / Déplacements et missions	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
SUP34 / Informatique	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	2 000,00	2 000,00
SUP341 / Fournitures et matériels informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
SUP342 / Logiciels, brevets et licences	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>468 000,00</b>	<b>468 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>469 500,00</b>	<b>469 500,00</b>



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### c) Tableau des voyages et des sorties scolaires à venir

- Sortie à Nördlingen le lundi 22/05/2023 : **1ère spé SVT** sortie de géologie sur le terrain avec notamment Etude du cratère météoritique. Enseignants organisateurs: Mme Kaas; Mme Segretin; Mme Bonneau / **25 €** par élève participant
- Sortie le 16/01/2023 : **HG groupe de spécialité de terminale** visite châteaux de Linderhof et Neuschwanstein au cœur de la politique patrimoniale allemande / **30 €** par élève participant. Enseignants organisateurs : M. Detant, Mme Declety
- Sortie des **CM1C** au théâtre le 28 novembre : sortie financée par la coopérative. Il s'agit d'une sortie durant le temps scolaire. C'est l'établissement qui est organisateur donc la coopérative doit effectuer un don à l'établissement de **205 €**. Enseignants organisateurs: Mme Epkenhans et Mme Tsintsiou
- Représentations théâtrales : le 28/03/2023 « Nathan der Weise » à destination de 81 élèves de **3<sup>e</sup>**, « la légende des Nibelungen » : 74 élèves de **terminales** le 19/04/2023 « La légende des Nibelungen » : 81 élèves de **5<sup>e</sup>** le 16/05/2023. Professeurs responsables: Mme Houitte-Testorf, Mme delle Case, Mme Von Harten, Mme Chaintré, M. Wagner, Mme Ceylan. **Pris en charge par l'établissement.**
- Sortie des **3<sup>e</sup> A et 3<sup>e</sup> B** au centre de Munich en janvier / février 2023 sur les lieux du nazisme. **170 €** de frais de visite **pris en charge par l'établissement.** Professeur responsable: Mme Ruiz
- Sortie classe verte à Mühldorf : **CE1b et CM1C** du 02/05/23 au 04/05/23. Participation des familles : **135 €** par élève. Professeurs organisateurs: Mme Zelihic et Mme Epkenhans
- Voyage dans l'est de la France: **1ère C** du 24 au 28/04/2023. Professeurs organisateurs : Mme Dubesset, Mme Mennerun. Thème: d'une guerre à l'autre de 1870 à 1914/18. **500 €** par élève maximum
- Château de Burghausen, « la forteresse la plus longue au monde » du 05 au 07 juin 2023 : 21 élèves de **5<sup>e</sup> C** sur la thématique de la vie médiévale. Professeurs organisateurs: Mme Mallet Seytre / Mme Von Harten. **125 €** par élève participant



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### c) Tableau des voyages et des sorties scolaires à venir

- Jeux internationaux de la jeunesse 2023 : Professeurs organisateurs M. Hochard et M. Fraleux. 6 élèves de **2nde** (3 filles et 3 garçons) du 11 au 17 juin 2023 à Pau: **550 €** par élève
- Voyage à Madrid dans le cadre de la DNL « sport, espagnol et culture hispanique » pour les élèves de **3e** du 19/06/23 au 23/06/23. Professeurs responsables : M. Hochard et Mme Hernandez; **525 €** par élève
- Projet bilingue sur le thème de l'électricité: visite guidée et ateliers d'expérimentation au Deutsches Museum **pour 4 classes de CE2**. Professeur responsable: Mme Bauer et plusieurs collègues. Sorties **prises en charge par l'établissement** qui auront lieu les 25/01; 27/01 et 03/02
- Projet maternelle: rencontre des **8 classes de maternelle** avec l'autrice Anne Letuffe la semaine du 17 au 21 avril pour découvrir le métier d'auteur, développer l'envie de regarder des livres. Projet **pris en charge par l'établissement** : 1425,99€ d'intervention et prise en charge des frais de déplacement
- Rencontre des classes avec l'auteur Michel Piquemal sur le **cycle II et le cycle III avec maximum 15 classes**. Coût de l'intervention : 2 376,65€ et **prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement par l'établissement..**
- Projet venue d'un marionnettiste sur le site de Giesing: semaine du 21 novembre au 25 novembre pour les classes de CP et CE1. **Pris en charge par l'établissement au prix de 7 euros par élèves**
- Intervention de Yamina Louarith - du 27 février au 3 mars: une animation de 6 heures pour **chaque classe de 4e** participants au concours de discours et une animation de 4 heures pour les terminales spécialité LLCE auxquels se joindront 4 élèves de l'option espagnol de Mme Hernandez. **Pris en charge par l'établissement.**
- Cycle de Salsa pour les élèves de **3e de l'option DNL** « Sport, espagnol et culture hispanique » 7 séances d'une heure au prix de **119 € par séance**. Projet pris en charge par l'établissement.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### d) Bilans financiers des voyages passés

- Bilan financier du voyage à Tbilissi prévu initialement du 19 au 26 mars 2022, suite à annulation du projet de la ligue sportive de la ZECO : « Art-Tbilissi 20 - 26 mars 2022 ».

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### e) Dons divers

- Acceptation de d'un don du foyer coopératif d'un montant de 300 € pour la prise en charge de deux guides pour la sortie à Olympiapark du 14 septembre.
- Don du lycée Jean Renoir au foyer coopératif de 384 €
- Dons divers du Förderverein



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### f) Tableau des conventions entre le LJR et ses partenaires

#### Conventions de mise à disposition de locaux dans le cadre des ateliers péri scolaires

- convention avec Lassalette Agnès: atelier gourmand
- convention avec Angelika Markhardt: Fantasie Werkstatt
- convention avec Die Münchener Elche: Sport divers
- convention avec Géraldine Carubelli: divers
- convention avec Géraldine Colomba: Danse
- convention avec Jean De Rocher: les marmitons
- convention avec Linguado Capoeira: Capoeira
- convention avec Rugby Football: rugby
- convention avec Nataliya Deyneka Dupriez: danse
- convention avec Sabine Riedl: theaterclub
- convention avec Stéphanie Legeleux: Fablab
- convention avec Tatiana Timkova: Théâtre
- convention avec le TSG Thannhausen: Ping pong

#### Conventions de mise à disposition des locaux du gymnase

- Abteilung Basketball der Turnerschaft Jahn München von 1887 e.V.
- München Rugby Football Club e.V.
- Die Münchner Elche e.V.
- Volleyball-Freunde Isarland e.V.

#### Conventions de mise à disposition de la salle bleue

- Chorale Atout-Choeur e.V.
- Théâtre Jean Renoir e.V.
- Die Münchner Elche e.V.



## 4. Vie de l'établissement / Finances

### g) IMP pour référent DSD

Mise à jour du tableau des IMP (en rouge les modification par rapport au dernier CE)

**Pour l'année 2022-2023, le LJR propose les IMP suivantes : 14,5 (soit + 1IMP)**

- La coordination de discipline(s) : 1 IMP ou 0,5 IMP selon le nombre de professeurs dans le département et la charge de travail dans le département à condition qu'il compte au minimum 3 professeurs à temps plein : **5 IMP**
- La coordination des activités physiques, sportives et artistiques : **2 IMP**
- La coordination de cycle d'enseignement : **0,25 IMP** (cycle 3) \*
- La coordination de niveau d'enseignement : 0 IMP
- Le référent culture : 0 IMP
- Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques : **3 IMP** \*
- Le tutorat des élèves en lycée : 0 IMP
- Le référent décrochage : 0 IMP
- Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif :
  - Eco-Ecole : **1,5 IMP** \*
  - Coordination Abibac : **1 IMP** \*
  - Personal statement : **0,5 IMP** \*
  - Procédure changement d'établissement : **0,25 IMP** \*
  - **Référent DSD : 1 IMP**

**\*Nb** : un rapport d'activité sera demandé à toutes celles et ceux qui perçoivent des IMP (sauf aux coordonnateurs de discipline qui le font via les comptes rendus de conseil d'enseignement).

## 4. Vie de l'établissement / Finances

### h) Mesure de carte scolaire

Lors du pré-CT du 21 novembre 2022, l'AEFE a fait les propositions suivantes pour le Lycée Jean Renoir de Munich, qui seront présentées au comité technique du 13 décembre 2022.

**Fermeture de deux supports de résidents 1<sup>er</sup> degré n°378 et n°386 au 31 août 2023**



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

Pour information



### a) Mise en place des groupes de travail pour le projet langue et les différents anniversaires du traité de l'Élysée et des 70 ans du LJR

#### Projet langues

Il s'agit de poursuivre les évolutions du parcours langues des élèves au collège et au lycée. Ces réflexions et évolutions s'inscrivent dans le cadre du nouveau projet d'établissement et son axe 1.

#### Rappel Axe 1 : Le LJR, ouvrez-vous aux langues et aux cultures

Notre établissement offre un parcours scolaire plurilingue dans un environnement multiculturel.

Au quotidien, nos élèves de la maternelle à la terminale évoluent dans un contexte franco-allemand qui donne une place égale aux deux cultures. Ils profitent pleinement du patrimoine local. Notre établissement bi-langue intègre des programmes français et allemand qui s'enrichissent mutuellement. Tous nos enseignements, nos activités et nos partenariats concourent à la maîtrise du français et de l'allemand tout en engageant nos élèves dans des parcours plurilingues (anglais, espagnol, latin). Les compétences acquises et attestées sont un atout pour nos élèves et renforcent leur capacité d'ouverture sur le monde.

**Sous-axe** : Un établissement engagé dans le plurilinguisme et l'interculturalité

#### Objectifs fixés :

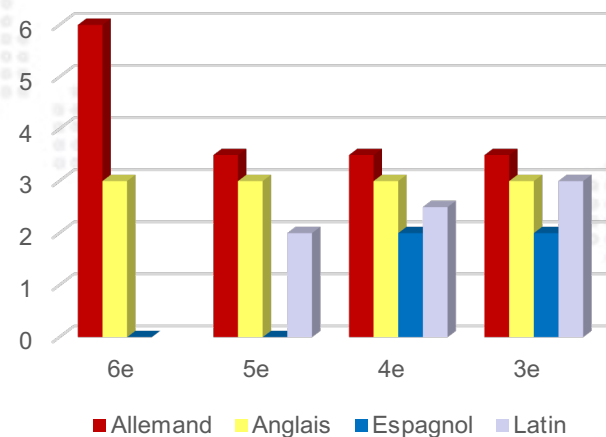
- Une place de la langue allemande renforcée de la maternelle à la terminale (bilingue au primaire, biculturel dans le secondaire).
- De nombreuses disciplines enseignées en allemand de la maternelle à la terminale

#### Depuis septembre 2022, au collège

- Uniquement 2 types de groupes (Grands débutants et Allemand en immersion)
- Prise en charge spécifique des Grands Débutants (4h seuls sept-jan ; à partir de nov : + 4h d'intégration ; à partir de janv, 4h en cours intégré + 2h projet).
- Espagnol : atelier EPS/Espagnol en 3<sup>e</sup>

#### Depuis septembre 2022, au lycée

- Préparation au DSD dans les cours pour les LLC : +1h/sem au 1<sup>er</sup> semestre à tous les niveaux
- Préparation aux certifications Cambridge CFE et FCE : +1h par sem en 1<sup>re</sup> pour tous et +1h pour les Tles qui s'inscrivent aux certifications
- Espagnol : préparation au DELE dans le cadre du cours





## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### a) Mise en place des groupes de travail pour le projet langue et les différents anniversaires du traité de l'Élysée et des 70 ans du LJR

#### Projet langues

##### Les pistes à explorer :

- Poursuivre le développement de l'allemand au collège
- Débuter l'apprentissage de l'espagnol dès la classe de 5<sup>e</sup>
- Mise en place du BFI (Bac Français International) dans le respect du parcours existant et en préservant impérativement l'Abibac (pas de LVA allemand)

##### Modalités et calendrier prévisionnel :

Rencontre des équipes de langues, analyses, études et perspectives / **Tout au long du 2<sup>e</sup> trimestre**

Validation en conseil pédagogique / **Tout au long du 2<sup>e</sup> trimestre**

En parallèle étude par le service RH et le secrétaire général des impacts en matière de ressources humaines et recrutements à prévoir

Présentation et validation des évolutions en CE au plus tard à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

#### 60 ans du Traité de l'Élysée

Appel à volontaires et lancement du groupe de travail dès la semaine du 28 novembre. Des projets sont déjà en cours de réflexion. Ce groupe de travail recensera les projets en cours et sera force de proposition également. Les parents sont également invités à proposer des actions.

#### 70 ans du LJR

Appel à volontaires dès la semaine du 28 novembre et lancement du groupe de travail. Il conviendra de fixer la date de l'élévation qui se déroulera à l'automne prochain. Ce groupe de travail se réunira régulièrement dès qu'il sera constitué.



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### b) Point d'étape de la mise en route du nouveau parcours langues

#### Quelques rappels

#### Pourquoi une évolution du parcours langues à l'élémentaire ?

- Constat partagé des parents et des professeurs qu'il était nécessaire de donner une part plus importante à l'enseignement de la langue et de la culture allemandes.
- Une volonté réaffirmée du LJR d'approfondir ses relations avec le ministère de l'éducation de la Bavière, de construire des relations encore plus étroites avec les autorités locales.
- Atteindre un objectif essentiel : permettre aux élèves de grandir dans une double culture et d'apprendre deux langues : le français et l'allemand tout au long de leur parcours scolaire au LJR.

#### Comment y parvenir ?

S'appuyer sur des modèles existants qui ont fait leurs preuves (notamment le lycée franco-allemand de Buc dans les Yvelines et son école franco-allemande), à savoir le principe de l'immersion réciproque qui favorise :

- Un contact riche et intensif avec deux langues de scolarisation : la langue maternelle et la langue du partenaire
- Garantir un véritable bain linguistique quotidien aux élèves à travers l'utilisation des deux langues dans les différents enseignements.

#### Remarques extraites d'un document cadre réalisé par les équipes du Lycée franco-allemand de Buc

L'immersion réciproque existe dans des écoles depuis plus de 25 ans, et les résultats ont été évalués précisément, et jugés bénéfiques.

La particularité de l'immersion réciproque réside dans l'absence de séparation stricte entre les deux langues. Il n'y pas dans ce modèle de cours de langue « étrangère », mais des cours où l'une, l'autre ou les deux langues sont mobilisées. Plutôt que d'acquérir deux monolinguisms parallèles, les élèves développent ainsi dès le plus jeune âge des passerelles entre les deux langues, en élaborant une réflexion sur leurs différences et leurs similitudes. Par ce biais, les compétences dans la langue première comme dans la langue seconde sont constamment développées. Les enfants apprennent à jongler entre les deux langues et à évoluer dans un univers bilingue et biculturel.

#### Organisation actuelle

##### Du CP au CE2

- 5 périodes d'allemand / 5 périodes de co-intervention et 20 périodes de français

##### Du CM1 au CM2

- 5 périodes d'allemand (3 périodes avec un enseignant et 2 périodes avec deux enseignants pour soutenir les élèves fragiles)
- 5 périodes de co-intervention (binôme franco-allemand)
- 19 périodes en français (2 Sport ; 1 anglais et 1 musique)

#### Sur tous les niveaux : DAF et DELF pour des élèves identifiés



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### b) Point d'étape de la mise en route du nouveau parcours langues

#### Points positifs

- Plus d'allemand au quotidien et une scolarisation dans un univers biculturel et bilingue pour les élèves
- Continuité de la PS au CM2 pour l'instant
- Plus de travail en équipe et d'échanges entre les enseignants FR / FR et AL / AL et FR / AL
- Mise en place de journées banalisée pour aider à la mise en place du projet
- Mise en place de formations visant l'amélioration de la qualité de la prise en charge de tous nos élèves

#### Points négatifs

- Des EDT morcelés
- Gestion de l'hétérogénéité complexe à mettre en œuvre
- Gestion des primo arrivants complexe en raison notamment des EDT des classes
- Liaison élémentaire / collège à améliorer : réfléchir à une meilleure continuité de l'apprentissage en langue allemande de disciplines non linguistiques de l'école vers le collège (exemple au CM2 la géographie est enseignée en allemand, en 6e elle est enseignée en FR)

#### Pistes d'amélioration

- Réfléchir à faire évoluer le co-enseignement : ne pas le limiter à un co-enseignement FR/ALL, mais développer le co-enseignement FR/FR et ALL/ALL également. Penser également le co-enseignement en demi-classe
- Travailler les progressions des programmes et redistribuer les matières par tandem de professeurs afin de garantir la mise en œuvre complète des programmes FR et ALL tout en augmentant le nombre d'heures d'allemand.
- Travailler avec tous les enseignants sur des sujets relatifs à la vie « administrative » des classes afin que chacun se sente concerné par la mise en œuvre du projet.

#### Avant la rentrée des classes :

- Mieux connaître le profil en langues des élèves et notamment celui des nouveaux inscrits pour prévoir au mieux l'organisation du DAF et du FLE.
- Organiser différents les emplois du temps des classes et donc des élèves afin de limiter le séquençage trop contraignant dans l'organisation actuelle.

#### Tout au long de l'année :

- Travailler sur le bilinguisme dans la structure en elle-même et le faire vivre au quotidien. Pour y parvenir, approfondir les projets type Deutsche Woche
- Mieux gérer l'hétérogénéité des groupes d'élèves en développant une politique volontariste de formation des professeurs
- Mettre en place une véritable liaison Ecole / Collège (suivi des matières)
- Augmenter les temps de formation



## 5. Vie de l'établissement / Pédagogie

### c) Projets de conférences sur les langues et sur le harcèlement

Toujours dans le cadre du projet d'établissement deux propositions de conférence à destination de la communauté scolaire pourraient être organisées. Le proviseur prendra l'attache des conférenciers et reviendra vers la communauté scolaire.

#### Conférence sur l'apprentissage des langues dans un environnement plurilingue

Il s'agirait de faire venir une conférencière spécialisée sur ce sujet, en la personne de Madame Heather HILTON. Elle est originaire des Etats-Unis. Elle est professeure de Didactique et Acquisition des langues depuis 2009 et enseigne aujourd'hui à l'université Lyon 2. Elle est auteure du rapport : *Sciences cognitives et apprentissage des langues présenté en avril 2019 au CNETCO* (conseil national d'évaluation du système scolaire).

Le but est que sa venue et sa connaissance du sujet puissent servir et aider au meilleur développement possible du nouveau parcours langues du LJR. Aux personnels enseignants, elle pourrait exposer ses travaux concrets de recherche sur les principes d'une didactique des langues s'appuyant sur des données scientifiques. Aux parents, elle pourrait expliquer le fonctionnement du cerveau et les processus complexes qui régissent l'apprentissage des langues.

#### Conférence sur le harcèlement scolaire

Il s'agirait de faire venir un conférencier spécialisé sur ce sujet, en la personne de Bertrand GARDETTE. C'est conseiller principal d'éducation en lycée. Il intervient dans la formation des CPE à l'École supérieure de professorat et de l'éducation de Clermont-Auvergne. Il a créé en 2006 le site Internet [harcèlement-entre-eleves.com](http://harcèlement-entre-eleves.com), première base de ressources en langue française. Il a fondé en 2007 l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE).

Là encore, des conférences différenciées pour les personnels, les élèves et les parents.

#### **Axe : Au LJR, construisez demain**

**Sous-Axe :** Un établissement formateur de citoyens

**Objectifs :** Des parcours citoyens installés dans la progressivité des apprentissages / Des élèves accompagnés en termes de préventions contre les risques / Une égalité fille - garçon vécue par tous et un établissement sans discrimination



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### a) Bilan des portes ouvertes du 19 novembre

Samedi 19 février, de très nombreux personnels de Giesing et de Sendling étaient présents pour accueillir de 9h30 à 13h30 plus de 45 familles intéressées par une offre d'enseignement en français et bilingue. La plupart des familles se sont renseignées pour la maternelle, certains pour une entrée en CP.

Les prochaines portes ouvertes se tiendront samedi 11 février 2022.

Pour ces portes ouvertes il y a eu plusieurs campagnes de publicité :

- Radio Chari va, 15 jours, 3 spots de 20s/jour : coût 3 343,90 €
- Presse Sueddeutsche Zeitung, publication le lundi 14.11 : coût 500 €
- Münchner Merkur, publicité numérique uniquement : coût 800 €

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### b) Présentation du dispositif Agora Monde

**Une plateforme aux multiples fonctionnalités ! AGORA Monde // ADN-AEFE**

Sur la plateforme AGORA Monde, les élèves trouveront de nombreux outils pour être accompagnés dans la construction de leurs parcours d'orientation. On y trouve notamment un annuaire des lycéens et des jeunes anciens du réseau AEFÉ, un forum sur l'orientation, des vidéos et des témoignages qui sont à la disposition des élèves qui leur permettent de bénéficier des conseils de toutes celles et ceux qui, actuellement, étudient dans de très nombreuses formations.

## BIENVENUE, WILLKOMMEN, au Lycée Jean Renoir de Munich !

UN ÉTABLISSEMENT BILINGUE ET INCLUSIF  
OUVERT À DES ÉLÈVES D'HORIZONS VARIÉS

UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE AU CŒUR  
D'UNE ÉCOLE INTERNATIONALE



Un environnement  
100% bilingue  
et biculturel

Dès la maternelle un enseignement du français et de l'allemand par un tandem de professeurs.

Une scolarité imprégnée d'une double culture et ouverte à l'international



Une équipe  
qualifiée et  
engagée

Des effectifs réduits

Une pédagogie innovante

Des infrastructures modernes



Une école  
pour tous

Un parcours adapté à chaque enfant

Prise en charge de l'apprentissage du français et de l'allemand

Une école exigeante et bienveillante

## Se connecter avec le monde entier

AGORA Monde, le réseau social mondial, lycéens et étudiants ! Cette plateforme te permet d'entrer en contact avec les lycéens et les jeunes anciens des Lycées Français du Monde afin d'échanger sur tes projets d'orientation post-bac et sur le programme d'échanges scolaires ADN-AEFE.

Créer un compte

[Cliquez ICI](#)

pour découvrir AGORA MONDE





## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### c) Actions orientation au secondaire

#### De nombreuses actions existent pour les élèves et leurs familles.

Nous recevons de nombreuses propositions de conférences en ligne de tel ou tel organisme du supérieur, que nous transmettons aux niveaux concernés par le biais de Mme Dupuy, personnel ressource pour l'orientation et de Mme Mallet-Seytre, plus en lien avec l'orientation en Allemagne.

A par exemple été organisée le mercredi 9 novembre au soir une intervention en ligne avec l'université de Strasbourg.

Le 20 décembre 2022, ce sont plus de 10 anciens élèves de terminale qui s'adresseront aux actuels pour présenter leur première année dans le supérieur et les formations qu'ils suivent.

Mme Mallet-Seytre organise, en partenariat avec M. le CPE, des séances sur l'orientation avec les 2des en lien avec le stage en entreprise. Mme Dupuy fait de même sur les autres niveaux.

Nous recevrons début février en mission 2 Psy-EN de l'académie de Strasbourg pour accompagner pendant deux jours nos élèves et leurs familles. Du côté allemand, une conseillère d'orientation allemande avait organisé des RDV téléphoniques au mois de septembre 2022 avec nos élèves lycéens.

Les élèves seront constamment accompagnés par leurs professeurs principaux et Monsieur le Proviseur adjoint tout au long de la procédure Parcoursup. Le forum Studyrama des 1er de 2 décembre sera une étape importante.

Des élèves de terminales profiteront également d'un voyage à Paris fin novembre. Ils visiteront plusieurs écoles, seront reçus par le Chef du Bureau Parcours des élèves et orientation de l'AEFE ou encore par le proviseur du Lycée Louis Le Grand pour une présentation des études en classes préparatoires.

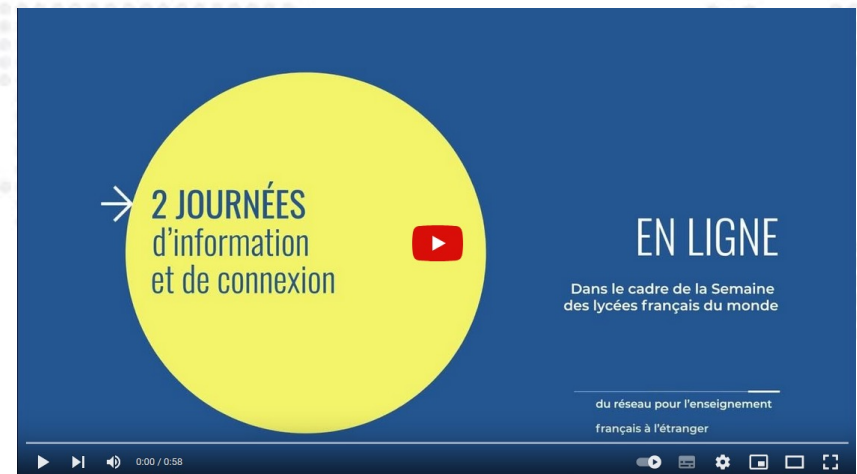
#### Focus sur les rencontres Studyrama des jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 décembre 2022

Comme l'a annoncé par message ENT le proviseur adjoint, le lycée Jean Renoir vous propose de participer à un temps fort de l'Orientation organisé par l'AEFE.

A cet effet, les cours de 1<sup>ère</sup> et de Terminale (hors DST du vendredi après-midi pour les 1<sup>ères</sup> qui est maintenu en spé Physique-Chimie) seront banalisés le jeudi 1<sup>er</sup> décembre et le vendredi 2 décembre afin de permettre la participation de tout élève de ces deux niveaux à tout ce qui est proposé lors du Salon virtuel AEFE/Studyrama.

Si des élèves souhaitent venir au lycée pour suivre des conférences, ils pourront s'installer en salle polyvalente.

La plateforme AGORA Monde, dispositif de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), organise la troisième édition de son Salon Virtuel d'Orientation AGORA Monde AEFE // Studyrama les jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 décembre 2022 !





## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### d) Suivi du projet immobilier

#### Permis de construire pour la rénovation du gymnase

La semaine du 14 novembre, le lycée reçu tous les documents pour déposer le permis de construire pour la rénovation du gymnase à la ville de Munich. A compter du dépôt du dossier, la ville a 3 mois pour étudier la demande.

Si la mairie répond dans les délais attendus, sans demander de pièces complémentaires, le calendrier prévisionnel restera le même, à savoir un début des travaux de rénovation dans le courant du 3<sup>e</sup> trimestre.

#### Dossier de subvention pour la rénovation du gymnase

L'architecte nous a informés avoir fini le dossier. Les documents devraient donc parvenir rapidement aux services compétents. Pour rappel, le processus d'attribution des subventions est en 7 étapes. Avec la remise des documents aux services concernés, nous passons à l'étape 2/6.

#### Rappel des différentes étapes :

1. Schritt: Mitteilung über die geplante Maßnahme (Étape 1 : notification des travaux envisagés)
2. Schritt: Schulaufsichtliche Genehmigung eines Raumprogramms (Étape 2 : validation d'un concept d'aménagement des locaux par les autorités de suivi des établissements scolaires)
3. Schritt: Schulaufsichtliche Genehmigung der konkreten Planung (Étape 3 : Validation du projet concret par les autorités de suivi des établissements scolaires)
4. Schritt: Bewilligungsbescheid (Étape 4 : Arrêté d'attribution (du financement))
5. Schritt: Bauphase (Étape 5 : Travaux de construction)
6. Schritt: Abrechnung der Baumaßnahme – Verwendungsnachweis (Étape 6 : Facturation des travaux accomplis / attestation de l'utilisation)

## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### e) Subvention de l'AEFE pour un système de vidéoprotection pour le site de Sendling

Comme annoncé au dernier CE, le chef d'établissement a déposé un dossier de demande de subvention pour le projet de vidéoprotection. Il a été fortement soutenu par le Poste diplomatique et le Consulat général de France à Munich.

Le dossier a été étudié par les services centraux et le Directeur de l'AEFE a décidé de prendre en charge à 100% l'installation du système de vidéoprotection. La subvention accordée est de 38 240 €, elle correspond au coût total prévisionnel du projet présenté par le LJR.

**Au nom de l'ensemble de la communauté scolaire du LJR, Le chef d'établissement remercie le Directeur de l'AEFE pour ce soutien supplémentaire au LJR, à ses projets et à ses équipes et à travers lui, tous ses services qui travaillent étroitement avec le LJR.**



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### f) Bilan des différentes instances

Pour retrouver les comptes rendus des différentes instances, cliquez sur les lien suivants

- Conseil d'école du 25 octobre 2022 [CLIQUEZ ICI](#)



2022

### Auszeichnung

für das besondere Engagement in der Schulentwicklung  
unter dem Leitbild Bildung für nachhaltige Entwicklung

mit 3 Sternen

**Lycee Jean Renoir Gymnasium München**

Thorsten Glauber  
Staatsminister  
Bayerisches Staatsministerium  
für Umwelt und Verbraucherschutz



Prof. Dr. Michael Piazzolo  
Staatsminister  
Bayerisches Staatsministerium  
für Unterricht und Kultus



Dr. Norbert Schäffer  
Vorsitzender  
Landesbund für Vogelschutz in Bayern e.V.



Robert Lorenz  
Eco-Schools National Operator  
Deutsche Gesellschaft für Umwelterziehung e.V.



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### g) Umweltschule niveau 3

Les équipes du LJR sont particulièrement fiers d'informer la communauté scolaire que l'établissement a obtenu, le 16 novembre dernier, le label Umweltschule de niveau 3. C'est le niveau le plus élevé.

Désormais, le LJR compte parmi les établissements de Bavière les plus avancés dans le domaine du développement durable.

Le proviseur adresse ses plus vifs et sincères remerciements aux professeurs et personnels qui encadrent le projet, ils font preuve d'un engagement remarquable ; aux élèves qui s'impliquent dans les nombreuses actions, ils mettent à l'honneur le LJR de la petite section à la terminale ; aux parents qui s'investissent sans compter leur temps pour faire vivre de nombreux projets au service de la communauté tout entière.



## 6. Vie de l'établissement / Informations diverses

### h) Auto-évaluation du LJR

En date du 17 novembre 2022, Madame Rozenn LE GUENNEC, Directrice de l'enseignement, de l'orientation et de la formation de l'AEFE, a adressé un courriel au proviseur du LJR pour l'informer que l'établissement participera cette année à sa propre auto-évaluation sous l'égide du CEE (Conseil d'évaluation de l'école).

Sur le site du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, on peut lire : « *Le Conseil d'évaluation de l'École indépendant dans son programme de travail, ses avis et recommandations, travaille à la pertinence et la cohérence de l'évaluation des politiques publiques d'Éducation. Il promeut le développement d'une évaluation la plus complète, objective et constructive possible.* » Pour se rendre sur le site : [CLIQUEZ ICI](#)

Pour compléter le propos, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui crée le Conseil d'évaluation de l'École, lui confie notamment la mission suivante : « Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'établissements et définit les modalités de leur publicité ».

#### Organisation

- Une premier déplacement de 3 membres du CEE pour présenter les temps et modalités de l'évaluation devant les enseignants, les élèves et parents élus. Probablement avant les vacances de Noël.
- Un temps d'auto-évaluation qui doit durer entre 8 et 10 semaines.
- Le temps de l'évaluation externe avec une équipe qui n'a rien à voir avec l'AEFE.

Dès les que les trois membres du CEE auront pris contact avec le lycée, le proviseur reviendra vers la communauté scolaire pour préciser le calendrier, les modalités de travail et les actions qu'il conviendra de mettre en place.

#### Quelques documents

- [CEE - EFE - 1 Cadre général de l'évaluation](#)
- [CEE - EFE - 2 Guide de l'auto-évaluation](#)
- [CEE - EFE - 3 Cahier des charges de l'évaluation externe](#)
- [CEE - EFE - 4 Charte de déontologie de l'évaluation externe](#)
- [CEE - EFE - 5 Boîtes à outils](#)



## 7. Questions diverses

### Personnels

Les cours pour débutants : où en est le recrutement du nouvel enseignant de DAF ? Les dispositifs en FLE et DAF sont-ils l'objet de retours de la part des parents ?

*Actuellement, nous étudions la possibilité de réorganiser les emplois du temps avec les professeurs et la directrice de l'école et nous évaluons les besoins globaux en DAF. S'il s'avère nécessaire de renforcer le dispositif, nous verrons comment y répondre au mieux.*

Les salaires : l'augmentation des salaires des PDL - on nous a cité un chiffre de 2,5% pour 2023 - tient-elle compte de l'inflation ? Y a-t-il déjà eu des augmentations de salaires en 2022 ?

*La réponse détaillée à cette question a été faite en séance. En synthèse, oui, cette augmentation tient compte du contexte inflationniste que nous connaissons. L'année dernière, en 2022, les personnels de droit local n'ont pas été augmenté.*

Le projet 50/50 : les personnels vont-ils être sollicités pour y réfléchir en amont ? Dans un tel dispositif, que deviennent les enseignants français ? A-t-on déjà un échéancier pour la mise en œuvre ?

*La question a été abordée en séance dans la partie bilan de la mise en œuvre du nouveau parcours langue. Le bilan de la mise en œuvre du parcours langues se fait et continuera à se faire avec les enseignants. Les évolutions à venir tiendront nécessairement compte des différents bilans.*

Les commandes de matériel : quelle est la répartition du budget commande de matériel par catégorie (enseignement, cantine, étude, maternelle....) ? Les études en particulier ont-elles un budget et quelle en est la hauteur ?

*Pour l'année 2022, un budget de 2 600 € est consacré aux études dont 500 € pour les jeux de cours. Le solde est réparti sur une base de 100 € par groupe d'étude et un peu plus pour les groupes d'études jusqu'à 17h.*

Quand élaborerons-nous le calendrier scolaire 2023-2024 ?

*Les réunions de travail commenceront dès que possible. Le calendrier sera voté au prochain conseil d'établissement, jeudi 16 mars 2023.*

### Parents

### Elèves